

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 28 mars 2019 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 15 mars 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Mulsant (Guillaume), premier vice-président du tribunal administratif de Lyon, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BEDIER